



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2026-01-27/01 DU 27 JANVIER 2026 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2026

Le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Végétale, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise LECOUFLE, sa Présidente en exercice, le mardi 27 janvier à 10h à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Étaient présents et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Végétale.

Liste des élus présents :

Jean-Luc DUMESNIL
Françoise LECOUFLE

Liste des pouvoirs :

De Bruno HELIN à Françoise LECOUFLE

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 2

Pouvoirs : 1

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption : à l'unanimité